



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : elementaire.savigny@laposte.net
<http://ecole.savigny69.free.fr>

Compte-rendu du conseil d'école du 5 novembre 2004

Séance ouverte à 20 h 00.

Présents : -Pour la municipalité : M. Martinon (Maire), Me. Rouzaud (Conseillère municipale), M. Sachon (Responsable services techniques).
-Pour les parents : Mmes Dumas, Dougère, Asquin, Cottancin, Techens (Titulaires).
-Pour les enseignants : Mmes Guyot, Perrussel-Morin ; M. Belynck, Amblard, Magrou, Lagrange (Directeur).
-Dden : Mme Roger.
Excusé : - M. Malet (Adjoint).

Ordre du jour :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1- Règlement intérieur de l'école. | <i>Pour vote</i> |
| 2- Rentrée 2004 : organisation pédagogique. | <i>Pour information</i> |
| 3- Rentrée 2004 : fonctionnement matériel et financier. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 4- Rentrée 2004 : travaux et aménagement de l'école. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 5- Projet d'école 04/08. | <i>Pour consultation et accord</i> |
| 6- Temps péri-scolaire : cantine et garderie | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 7- Projet : classe transplantée | <i>Pour consultation et accord</i> |

Préambule :

- Mme Perrussel-Morin assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes au dernier conseil d'école **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école de juin 2004.**
- M. Lagrange informe le conseil que les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Cette année, le bureau de vote des écoles élémentaire et maternelle était commun. Le pourcentage de votants a été de 65 % (en hausse par rapport à l'année dernière), ce qui montre l'intérêt porté par les parents à l'école. La liste présentée par la FCPE a été élue à l'unanimité des voix exprimées.

1-Règlement intérieur de l'école.

Un point est fait sur la nécessité future de modifier le règlement en y **intégrant la nouvelle loi sur la laïcité**. Toutefois, comme le nouveau « Règlement départemental des écoles » n'est pas paru, il est décidé d'attendre pour intégrer un article sur ce sujet dans le règlement intérieur de l'école.

M. Lagrange, après distribution du règlement, propose les modifications suivantes :

Article 1 : ajouter

« Durant les horaires indiqués ci-dessus et sous réserve qu'ils soient entrés dans l'école, les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe enseignante. En dehors de ces horaires, ils sont sous la responsabilité soit de leurs parents, soit d'organismes gérant des activités péri-scolaires (Mairie, associations, etc.). »

Article 7 : ajouter

« Le commerce, l'échange ou la vente de cartes ou tous autres objets de collection est interdit à l'école. »

M. Lagrange informe de plus les membres du conseil que le règlement actuel de l'école n'est qu'une **version résumée et modifiée du Règlement départemental des écoles** et que celui-ci est sensé être connu de tous

les parents. M. Martinon propose que ce point figure dans le règlement. Après discussion, il est décidé de modifier l'article 16 et d'écrire :

« Le présent règlement fait référence au Règlement départemental des écoles et ne s'y substitue pas : il le complète. Le Règlement départemental est consultable dans son intégralité à l'école, sur demande auprès du directeur. »

2-Rentrée 2004 : organisation pédagogique.

Les effectifs actuels sont de **113 élèves, dont 7 enfants du voyage** présents pour presque toute l'année. Ils étaient **de 121 à la rentrée, dont 12 enfants du voyage**. Pour information, le seuil de blocage est à 109 élèves et une décision de fermeture est prise à 104 élèves. Les enfants du voyage représentent une donnée importante pour la pérennité des 5 classes dans notre école.

Les prévisions pour l'année prochaine donnent un effectif en hausse : **121 élèves**, et cela en ne tenant compte que des 7 enfants du voyage actuellement inscrits.

Cette année, le choix de l'équipe enseignante a été de **favoriser les classes à un seul niveau, même si cela entraîne des classes « chargées »**. La répartition des élèves s'établit donc comme suit :

- | | | |
|---------|-----------|--------------------|
| • CP : | 23 élèves | Me Perrussel-Morin |
| • CE1 : | 17 élèves | M. Lagrange |
| • CE2 : | 25 élèves | Me Guyot |
| • CM1 : | 27 élèves | M. Amblard |
| • CM2 : | 21 élèves | M. Bellynck |

A ce moment, un petit historique sur l'accueil des enfants du voyage est fait. M. Lagrange précise qu'à la rentrée, 17 enfants du voyage ont été inscrits à l'école. Très vite, ce nombre s'est stabilisé à 12 enfants jusqu'aux vacances de Toussaint ; il est actuellement de **7 enfants fréquentant régulièrement l'école et ce depuis la rentrée**. Suite à ces inscriptions en nombre, il a été décidé conjointement avec la municipalité que l'école de Savigny, n'ayant pas la possibilité d'accueillir tous les enfants du voyage séjournant dans le canton et ne demeurant pas à Savigny, accueillerait en priorité les enfants scolarisés dans l'école les années précédentes et dans la limite de 2 enfants par classe, vus les effectifs et la petitesse des classes. Parallèlement, l'équipe enseignante a fait une demande d'aide auprès de sa hiérarchie pour obtenir un enseignant supplémentaire ce qui nous a été accordé. Les enseignants regrettent seulement que **cela se soit fait tardivement et pour un temps très court**.

La parole est alors donné à M. Frédéric Magrou, Professeur des écoles remplaçant, nommé en surnombre du 21 octobre au 12 novembre pour s'occuper plus particulièrement des enfants du voyage. Il explique son travail et son rôle au sein de l'équipe pédagogique. Les enseignants notent que depuis l'arrivée de M. Magrou, les enfants du voyage ont fait de nets et visibles progrès : **la question de la création d'un poste spécifique aux enfants du voyage se pose d'autant plus que le nombre d'enfants est en constante hausse dans les écoles du canton**.

3- Rentrée 2004 : fonctionnement matériel et financier.

Fonctionnement financier

Les enseignants remercient les collègues de l'an dernier car il est rare de commencer l'année avec un reste de crédits aussi élevé. Cela aura permis entre autres de **renouveler un certain nombre de livres scolaires**, d'acheter **trois imprimantes** (utilisant les mêmes cartouches d'encre dans un souci d'économie) et de **fournir quasiment tout le matériel scolaire aux enfants**.

La mairie a octroyé cette **année un crédit exceptionnel de 1 350 €**. Deux ordinateurs ont été achetés avec ce crédit à la société Orditop (Villeurbanne).

La classe de M. Amblard a bénéficié du renouvellement de 25 chaises en début d'année scolaire.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ces investissements.

L'école peut compter aussi sur le soutien financier de L'APE, et par son intermédiaire de la municipalité, pour subventionner des sorties culturelles, des spectacles ou classes transplantées.

De plus l'école adhère à l'OCCE (Office Central des Coopératives d'École) ce qui permet à l'équipe enseignante de gérer en toute légalité et sous contrôle de l'argent. Cette coopérative scolaire n'entre pas en concurrence avec l'APE car son rôle n'est pas le même : elle sert à l'achat de petit matériel, de goûters, d'élevage d'animaux, à la vie de classe, etc. Elle obéit à des règles très sévères et tout achat doit servir aux enfants de l'école qui sont membres coopérateurs : à ce titre la coopérative paye une cotisation à l'OCCE pour chaque enfant. Pour cette raison, une cotisation volontaire et non obligatoire de 2 € est demandée aux parents cette année.

Fonctionnement matériel

L'école est neuve et fonctionnelle. Les salles sont petites et les ateliers difficilement utilisables. Cependant, l'équipe étant nouvelle, toutes les pistes d'utilisation et de fonctionnement n'ont pas été étudiées. La salle pluridisciplinaire se trouvant au rez-de-chaussée est réservée à l'école durant le temps scolaire.

L'école bénéficie de plages horaires d'utilisation des différentes structures municipales et associatives : salle du Trésorcle, petit théâtre, bibliothèque... Ces plages sont en nombre suffisant.

Il manque néanmoins une salle d'activités artistiques et musicales : le préau du haut serait une excellente alternative à cette absence.

4- Rentrée 2004 : travaux et aménagement de l'école.

Une liste sera communiquée en mairie pour les petits travaux : éclairage tableau, pose de panneaux en liège, tracés dans la cour, etc.

L'équipe enseignante fait part aux représentants de la municipalité des travaux qu'il semble important de réaliser dans un proche avenir, à savoir :

- Un préau extérieur dans la cour pour l'accueil des enfants en temps de pluie (entrées, cantine, récréations), étant donné que le préau à l'étage n'est pas utilisable (trop dangereux).
- La fermeture du préau à l'étage pour créer une salle multi-activités (arts visuels, musique, etc.) avec accès par la BCD. Me Cottancin précise que cette demande correspond aussi à une forte attente des parents.
- L'installation de cages amovibles à la salle du Trésorcle afin de pratiquer des sports collectifs quel que soit le temps.

M. Martinon prend note des demandes et précise qu'en ce qui concerne la fermeture du préau, celle-ci n'est prévue qu'en cas de création d'une 6^{ème} classe. Elle ne fait en tout cas pas partie des priorités municipales actuelles.

5- Projet d'école 04/08

Un nouveau projet doit être mis en place pour la période 04/08.

Pour rappel, le projet d'école s'appuie sur l'étude **des besoins des enfants, des enseignants, de l'école et des partenaires**. L'équipe enseignante utilise les résultats aux évaluations CE2 et 6^{ème} pour pointer les compétences qui méritent un travail plus particulier et qui serviront de socle à l'élaboration du projet.

L'équipe étant entièrement nouvelle, M. Ruban, Inspecteur de l'Education Nationale, nous accorde un peu plus de temps pour élaborer ce projet.

Quelques pistes ont dores et déjà été entrevues : au vu des évaluations CE2 (les enseignants attendent encore celles de 6^{ème}), **la production d'écrit et la résolution de problèmes** sont 2 points qu'il faudra particulièrement travailler ; le projet précédent (« devenir citoyen ») sera poursuivi et intégré au nouveau ; en relation avec l'école maternelle, **notre projet devrait rester au plus près du monde « réel »** ; il inclurait la **création d'un journal d'école** ; il prendrait en **compte l'existence du site d'école** et permettrait de le développer concrètement...

Les enseignants ne peuvent donc actuellement demander la validation du projet au conseil d'école. M. Lagrange propose que **chaque membre du conseil soit informé par écrit lorsque le projet sera finalisé** et qu'il soit **soumis au deuxième conseil d'école de l'année**. A l'unanimité, les personnes présentes acceptent.

6- Temps péri-scolaire : cantine et garderie.

Cantine :

M. Lagrange précise que la gestion tous les matins de la cantine est lourde pour chaque enseignant (environ 15 minutes tous les matins sur le temps de classe), en particulier ce qui concerne la vente de tickets pour les parents qui « ratent » la vente, ainsi que pour les enfants du voyage (cela peut aller jusqu'à une demi-heure prise sur le

temps de classe). Devant le manque de solutions (pas de possibilité d'appel par une personne extérieure le matin, pas de possibilité de vendre les tickets en mairie, etc.) et conscients de l'importance de la cantine, les enseignants continueront de gérer les tickets mais en précisant qu'ils le font gracieusement et ne peuvent être tenus responsables d'erreurs possibles. M. Lagrange continuera à « dépanner » les personnes, en particulier les gens du voyage, mais seulement à 16 h 30 après la classe.

De plus, en temps de pluie, la BCD est utilisée régulièrement pendant la cantine pour visionner des vidéos et le mobilier reste en place par la suite. Il semble que faute d'intervenants et de disposition fonctionnelle, cette BCD n'ait pas été utilisée : certaines habitudes se sont alors installées. L'équipe actuelle désire « réinvestir » cet espace et l'utiliser le plus possible : création d'un espace informatique de plusieurs postes reliés à Internet, d'espaces de lecture, d'un espace audio-vidéo. Ces transformations permettraient à un enseignant de venir avec sa classe entière et de travailler en demi-groupes. Ces aménagements seront incompatibles avec la présence de 40, voire 50 enfants de la cantine dans l'espace vidéo et les mouvements de mobiliers que cela entraînerait seraient problématiques.

L'équipe enseignante demande donc que soit réorganisé au mieux pour les enfants et les personnes surveillant le temps de cantine, en utilisant par exemple la salle pluridisciplinaire pour les vidéos (l'achat d'un téléviseur et magnétoscope serait nécessaire) et la BCD pour des activités de groupes.

M. Martinon et M. Sachon font remarquer que la BCD n'a jamais eu vocation à accueillir les enfants durant le temps de cantine et que la salle pluridisciplinaire est destinée à cet accueil. Les enseignants précisent alors que le but n'est pas d'empêcher l'accès à la BCD mais que celui-ci se fasse dans un cadre précis ne gênant pas le fonctionnement de l'école.

Etude :

Un nouveau système de prévision a été mis en place récemment pour connaître au mieux le besoin d'une seconde étude ou pas. Actuellement, il y a 2 études régulièrement les mardis et jeudis. Il est arrivé qu'il y ait 2 études 2 lundis et 1 vendredi mais cela reste exceptionnel.

Me Asquin évoque l'idée qu'il y ait, quand il y a 2 études, une étude plus silencieuse et une plus ludique.

Me Asquin demande des précisions quant à la responsabilité vis-à-vis des enfants à 16 h 30 (sans inscription à l'étude) et après 18 h. M. Lagrange précise que les enseignants sont responsables des enfants jusqu'à 16 h 30 et que de 16 h 30 à 18 h 00, ils sont sous la responsabilité de la personne qui surveille l'étude seulement si ils y sont inscrits, dans tous les autres cas, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. M. Lagrange fait référence à une lettre d'information municipale en date du 30 août 2001 qui explicite clairement les responsabilités de chacun. Il est décidé de faire une copie de cette lettre et d'en informer tous les parents de l'école (voir lettre jointe). Pour ce qui est des enfants qui resteraient au portail à 16 h 30 (parent en retard, accident, etc.), M. Lagrange propose qu'on inscrive d'office ces enfants à l'étude afin que la personne de surveillance puisse s'en occuper en toute légalité en attendant l'arrivée des parents.

7- Projet : classe transplantée.

M. Amblard, maître du cm1, présente au conseil son projet de classe transplantée du 13 au 17 juin 2005, à Luc en Diois. L'organisation est confiée à l'association « Temps jeunes ». Le thème principal choisi est l'escalade avec un thème annexe : le cirque. Le coût est estimé à 6 045 € pour le séjour et 1 500 € pour le transport, cela concerne 26 élèves.

Ce projet se ferait avec la classe de cycle 3 de l'école intercommunale de La Giraudière.

Une réunion est prévue le 09/11/04 avec les responsables de l'APE pour discuter du financement.

Me Cottancin, au nom de l'APE, informe le conseil que le calcul de la subvention a été fait en comptant sur une subvention exceptionnelle de la municipalité.

M. Martinon et Me Rouzard expliquent qu'il n'y a à priori pas d'obstacle mais que la municipalité attend une demande écrite et motivée pour débloquer cette subvention. M. Amblard et les membres de l'APE s'engagent à fournir cette demande le plus rapidement possible.

La séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance :

Le président :